

Dans le cadre des efforts continus de l'UTMB visant à accroître et encourager la participation des athlètes en situation de handicap aux courses de trail running, l'UTMB a mis en place une nouvelle politique pour les athlètes en situation de handicap lors de tous les événements de l'UTMB World Series.

Critères d'Admissibilité :

Cette politique s'appliquera aux athlètes de la "open division" des athlètes en situation de handicap. La participation à la "open division" des Athlètes en Situation de Handicap est ouverte aux athlètes présentant les handicaps suivants :

a) Handicap Visuel :

Les athlètes en situation de handicap avec un handicap visuel médicalement vérifié qui répondent aux critères suivants :

Acuité visuelle de 20/200 (6/60 mètres) ou moins dans l'œil le mieux corrigé.

Champ visuel (la zone totale qu'un individu peut voir sans bouger les yeux de gauche à droite) de 20 degrés ou moins (appelé aussi vision en tunnel) dans l'œil le mieux corrigé.

b) Handicap Intellectuel (HI) :

Les athlètes en situation de handicap avec un handicap intellectuel (tel que défini par l'Association Américaine des Handicaps Intellectuels et du Développement) qui répondent aux critères suivants :

QI inférieur à 70-75.

Limitations significatives dans le comportement adaptatif, y compris les compétences en communication, sociales et d'auto-soins.

La condition a été diagnostiquée avant l'âge de 22 ans.

Les athlètes avec un Handicap Intellectuel doivent être enregistrés comme athlètes auprès des Jeux Olympiques Spéciaux, être membres actuels d'une Organisation Nationale Membre de Virtus, ou d'une organisation similaire.

c) Handicap de Mouvement Physique ou Neurologique :

Les athlètes avec un handicap de mouvement physique ou neurologique médicalement vérifié qui limite considérablement une ou plusieurs activités majeures de la vie quotidienne.

Les athlètes en situation de handicap présentant d'autres conditions médicales diverses, telles que l'intolérance aux températures extrêmes, les transplantations d'organes, les prothèses articulaires (endoprothèses), la dialyse rénale, les troubles de l'audition et les troubles cognitifs (à l'exception des personnes ayant un handicap intellectuel), ne sont pas éligibles pour participer à la Division Ouverte des Athlètes en Situation de Handicap.

Inscription à la Division Ouverte des Athlètes en Situation de Handicap :

Les athlètes doivent remplir le formulaire "Division ouverte des athlètes en situation de handicap" et l'envoyer aux organisateurs de la course pour approbation. Ce processus est obligatoire pour bénéficier de la politique pour les athlètes en situation de handicap.

Politique des Coureurs-Guides :

Tous les athlètes en situation d'handicap se voient attribuer un dossard supplémentaire, sans frais, pour un coureur-guide qui les accompagnera sur tout ou partie de leur course.

Conditions et exigences :

L'athlète en situation de handicap doit être capable de se propulser lui-même sur toute la distance du parcours dans les limites des barrières de course officielles.

Les coureurs-guides n'ont pas besoin d'être du même sexe que l'athlète en situation de handicap.

L'athlète en situation de handicap est responsable de trouver son coureur-guide. Vous devez contacter l'organisation de la course avant la fin de la période d'inscription pour confirmer votre coureur-guide.

Les athlètes en situation de handicap ayant un handicap visuel ou un handicap intellectuel doivent avoir un guide pour toute la durée de l'événement.

Une attache au niveau du coude est requise pendant la nuit pour les athlètes en situation de handicap ayant un handicap visuel.

Les coureurs-guides doivent avoir un Index UTMB valide pour les courses qui le nécessitent, afin de garantir un niveau de performance suffisant.

Le coureur et son coureur-guide doivent chacun porter leur propre matériel obligatoire. Le coureur-guide ne peut aider à transporter que l'équipement supplémentaire nécessaire à l'athlète et apporter un soutien moral à son athlète. Aucune autre aide ou assistance extérieure n'est tolérée. Toutes les autres réglementations de course s'appliquent.

Chaque athlète en situation de handicap est autorisé à avoir un coureur-guide. Les athlètes peuvent contacter l'organisation s'ils estiment avoir besoin d'autres soutien ou aide pendant la course.

Le coureur-guide ne recevra pas d'Index UTMB ni de running stones de course pour sa participation.

Pour les athlètes en situation de handicap, leur coureur-guide ne peut entrer/sortir de la course qu'à la ligne de départ et d'arrivée, ainsi qu'aux ravitaillement. Les athlètes doivent informer l'organisation de la course si leur coureur-guide ne courra pas l'intégralité de la course avec eux.

Système de Qualification pour les Finales de l'UTMB World Series :

Dans le cadre de notre engagement continu en faveur de l'inclusivité et de l'égalité d'accès pour les athlètes en situation d'handicap dans l'UTMB World Series, nous avons mis en place un parcours dédié vers les finales. Ce parcours permettra à un plus grand nombre d'athlètes adaptatifs de gagner leur place dans les finales du Dacia UTMB Mont Blanc, y compris l'OCC, la CCC et l'UTMB.

Pour être éligibles à ce parcours, tous les athlètes doivent satisfaire aux exigences de course standard, posséder un indice UTMB valide et avoir obtenu au minimum 1 running stone. Les athlètes en situation d'handicap souhaitant participer à ces courses doivent s'inscrire préalablement via le site web de l'UTMB. Notre objectif est de garantir une répartition équitable de ces places, et dans les cas où un nombre significatif d'athlètes en situation d'handicap s'inscrivent, une loterie spécifique sera organisée pour attribuer équitablement les places disponibles.

Cette politique constitue une première étape visant à offrir de meilleures opportunités d'inclusion et d'égalité d'accès pour tous les athlètes. En plus de cette politique, nous travaillons activement à répondre aux besoins uniques de nos athlètes en situation d'handicap pendant et autour de nos événements. Nous demeurons engagés à examiner et à affiner cette politique au fil du temps, en apportant les modifications ou ajouts nécessaires en consultation avec la communauté des athlètes et les parties prenantes de notre organisation.